

M. Duplessis et les allocations familiales

A la fin de la séance d'hier après-midi, à l'Assemblée législative, le premier ministre a fait une mise au point en marge d'une déclaration de M. Brooke Claxton, ministre fédéral de la Santé et du Bien-être national, que rapportaient les journaux du soir. M. Claxton commentait une déclaration que M. Duplessis avait faite, lundi soir, à la Chambre, à propos d'une conférence avec le ministre fédéral sur les allocations familiales, et il niait avoir promis, selon un journal, d'amender la loi fédérale en vue de modifier l'échelle des versements aux familles.

M. Duplessis a affirmé, hier, que certains journaux ont mal rapporté sa déclaration et que celle-ci, en conséquence, a été mal interprétée en certains milieux. Il a donc tenu à répéter et à préciser ce qu'il avait dit, en demandant aux journalistes de bien prendre note de sa mise au point, dont voici la substance:

"Lundi soir dernier, en réponse à une question du député de la Rivière-du-Loup (M. Casgrain) j'ai dit que j'avais écrit à M. King pour lui demander de profiter de la session fédérale afin d'amender la loi des allocations familiales pour qu'elle tienne compte des droits de la province de Québec en matière de droit civil, de vie familiale et d'éducation. M. King m'a répondu, après la session, qu'il avait chargé son collègue, M. Claxton, de rencontrer à ce sujet un ou des ministres que la province désignerait. Je suis allé rencontrer M. Claxton dimanche dernier à sa résidence, en compagnie de MM. Emery Beaulieu et Edouard Asselin. Le ministre était accompagné de M. Abbott, ministre de la Marine, puis de M. Bertrand, ministre des Pêcheries, et du Dr Davidson, sous-ministre de la Santé.

"L'entrevue a été cordiale. J'ai dit à M. Claxton que la province de Québec n'était pas satisfaite de la loi fédérale, qu'elle n'était pas assez généreuse, par exemple, pour les familles nombreuses du Québec. Mais j'ai ajouté que ce n'était pas là l'objection fondamentale, parce que nous avions décidé de compléter la loi. J'ai affirmé, cependant, que nous ne voulions pas d'une loi fédérale qui empiète sur les droits fondamentaux des provinces dans les domaines de la famille, du droit civil et de l'éducation.

"Et j'ai ajouté, devant cette Chambre, que si je pouvais me fier aux déclarations de MM. Claxton, Abbott et Bertrand, et, disais-je, je n'ai aucune raison de douter de leur sincérité, j'avais la promesse que la loi fédérale serait amendée pour reconnaître les droits de la province de Québec en matière éducationnelle, dans le domaine du droit civil et dans celui de la famille. C'est le point sur lequel j'ai le plus insisté durant mon entrevue. Les trois ministres se sont engagés à faire amender la loi dans ce but. Voilà quelle est la vérité. J'attends encore une lettre qui me confirmera cette promesse".

M. Adélarde Godbout veut répondre au premier ministre, mais l'Orateur lui a fait observer qu'il ne peut y avoir de débat à ce moment.